

Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »

CONCOURS « TISSUS ET FILS »

organisé à l'occasion du 7^{ème} SALON

« TISSUS ET LIN EN PAYS D'AUDE »

Thème : LES QUATRE SAISONS sur le même ouvrage

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

L'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » dont le siège social est :
Chez M. Guy PANONT - 49 impasse de Graïssentou - 11150 PEXIORA
organise un concours « TISSUS ET FILS » dont les ouvrages seront exposés lors du
7^{ème} salon « TISSUS ET LIN EN PAYS D'AUDE »
les 26, 27 et 28 février 2016 à PEXIORA (11)
Thème LES QUATRE SAISONS

La condition principale et essentielle est la réalisation de l'ouvrage **à la main**.

Article 2 :

La participation à ce concours est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 7 ans.
La participation de professionnels est interdite.
Toute candidature est individuelle : l'ouvrage doit être réalisé par une seule personne.

Article 3 :

Pour participer à ce concours, il convient de **compléter le bulletin de participation** et de **le retourner avant le 7 FEVRIER 2016**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse ci-après :

Concours de l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
Chez Geneviève CAUHOPÉ
« La Souque »
11150 PEXIORA

accompagné de l'ouvrage.

Article 4 :

Il sera accepté **UN SEUL OUVRAGE** par participant.

Article 5 :

. L'ouvrage fini devra être de dimensions maximales 42 cm x 30 cm (format A3) et devra pouvoir contenir dans une enveloppe format A3 maxi.
Toute réalisation de dimensions supérieures à 42 cm x 30 cm ne pourra participer au concours.

- toutes les techniques pourront être utilisées : patchwork, appliqué, broderie, ruban, hardanger, boutis, jours...

L'ouvrage pourra être agrémenté de perles, rubans, dentelles, charms, etc...

- Finition de l'ouvrage : surfilage des bords (pas d'encadrement)

Pas de restrictions par rapport aux fils et tissus utilisés.

Article 6 :

Il pourra s'agir soit d'une création, soit d'une composition à partir de modèles existants.

Dans ce dernier cas, les sources devront impérativement être citées (référence de modèles ou de magazine, nom des créateurs...).

Les ouvrages seront réalisés par les participants à leurs frais et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 7 :

Une étiquette indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) devra être cousue ou collée au dos de l'ouvrage.

Joindre, pour le retour de l'ouvrage, une enveloppe au format adapté à l'ouvrage et affranchie au montant du coût de l'envoi (selon le poids).

Les ouvrages qui ne seront pas accompagnés de l'enveloppe-retour ne seront pas renvoyés - ils pourront être retirés directement lors du salon le dimanche 1^{er} mars à partir de 18 heures, sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 8 :

Seront refusés les ouvrages :

- . ne comportant pas les sources (voir article 6)
- . hors dimensions
- . ne correspondant pas au thème du concours
- . ne comportant pas, au dos, vos coordonnées
- . envoyés au-delà de la date limite du 7 FEVRIER 2016

Article 9 :

Les récompenses :

. PRIX DES CREATEURS 2016, décerné par les créateurs présents sur le salon :

- | | | |
|-----------------------|---|---------------------------|
| 1 ^{er} prix | : | lot d'une valeur de 100 € |
| 2 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de 80 € |
| 3 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de 50 € |

. PRIX DU SALON 2016, décerné par les membres du bureau de l'association organisatrice :

- | | | |
|-----------------------|---|---------------------------|
| 1 ^{er} prix | : | lot d'une valeur de 100 € |
| 2 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de 80 € |
| 3 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de 50 € |

Les ouvrages seront jugés sur les critères suivants :
créativité, respect du thème, qualité du travail.

Ils pourront concourir aux deux catégories.

Ces élections (anonymes) auront lieu avant l'ouverture du salon. Les ouvrages participants seront tous exposés durant la manifestation avec les résultats du concours et le nom des participants.

La remise des prix aura lieu au cours du salon.

Les résultats de ce concours seront publiés sur le blog de l'Association.

Article 10 :

L'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours à sa convenance, sans qu'une quelconque indemnité soit exigible par les participants.

Par ailleurs, l'Association ne saurait être tenue responsable de toute perte ou détérioration des œuvres au cours de leur transport et durant l'exposition.

Article 11 :

Les participants autorisent la publication de la photographie de leur ouvrage sur le blog de l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »

<http://lapassionauboutdesdoigts.fr>

Les gagnants autorisent par avance l'utilisation de leurs nom et photographie dans toute action de publication promotionnelle liée au présent concours, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné.

Article 12 :

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement : aucune contestation s'y rapportant ne sera admise.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » dont les décisions seront sans appel.

BULLETIN DE PARTICIPATION
au CONCOURS « TISSUS ET FILS »

Organisé par l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
sur le **thème** : « **LES QUATRE SAISONS** »

Bulletin à compléter et à retourner accompagné de l'ouvrage,

avant le 7 FEVRIER 2016 à :

Concours de l'Association
« LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
Chez Geneviève CAUHOPÉ
« La Souque »
11150 PEXIORA

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

e-mail _____

Site ou blog personnel _____

Faisant partie du club (ou association) :

Site ou blog _____

e-mail _____

Adresse _____

soussigné (e)

déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

ATTENTION : dans le cas d'une composition à partir de modèles existants, vérifiez que vous avez bien indiqué les sources : référence de modèles ou de magazine, nom des créateurs... Sans ces indications, votre ouvrage sera refusé. (Voir article 6)

A _____ le _____

Signature